



16ème législature

Question N° : 3338	De M. Christophe Naegelen (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques	Ministère attributaire > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques	
Rubrique >industrie	Tête d'analyse >Lieu de fabrication de la mascotte pour les jeux Olympiques de 2024	Analyse > Lieu de fabrication de la mascotte pour les jeux Olympiques de 2024.
Question publiée au JO le : 22/11/2022 Réponse publiée au JO le : 31/01/2023 page : 960		

Texte de la question

M. Christophe Naegelen appelle l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la fabrication de la mascotte des jeux Olympiques qui se dérouleront en France en 2024. Dénommés Phryges, ces bonnets phrygiens seront les emblèmes des jeux et du pays. Si le marché a été confié aux entreprises françaises Gipsy et Doudou et Compagnie, la majeure partie de la production totale, évaluée à 2 millions de pièces, s'effectuera en Chine. Sur un million de mascottes produites par l'entreprise française, seulement 200 000 seraient fabriquées dans leur usine de Guerche-de-Bretagne. Selon l'AFP, le rembourrage, l'assemblage et la couture seront réalisés en France tandis que les matières premières et les préparations des pièces détachées s'effectueront en Chine. La fabrication en Chine de la quasi-totalité de ces peluches est un réel problème. Il n'est pas concevable que la plus grande partie de la production soit effectuée en dehors des frontières, alors que la France accueillera les jeux Olympiques. Si une stratégie à long terme d'une fabrication exclusivement française avait été mise en œuvre bien plus en amont, cette problématique ne se poserait probablement pas. D'autant plus que l'on sait, depuis septembre 2017, que le pays accueillera les jeux olympiques en 2024. Par ailleurs, le 14 novembre 2018, M. le député avait alerté la Fédération française de football au travers d'une lettre ouverte sur ce même type de problématique. En effet, il n'est pas normal qu'une grande partie de l'habillement et du matériel sportif des équipes de France, quel que soit le sport pratiqué, ne soit pas fabriquée sur le territoire national. D'autant plus que les industries textiles françaises disposent d'un savoir-faire rarement égalé et reconnu mondialement. Il demande donc au Gouvernement pourquoi ces mascottes ne sont pas intégralement produites en France et comment il compte remédier à cette problématique.

Texte de la réponse

Le marché des mascottes des jeux Olympiques et des jeux Paralympiques de 2024 a été confié à deux PME françaises, preuve qu'il existe un réel savoir-faire en la matière dans notre pays, mais la fabrication de l'essentiel de ces objets s'effectue aujourd'hui en Chine. En l'état actuel des choses, le marché français ne peut en effet répondre à la demande massive du comité d'organisation Paris 2024 (plus d'un million de mascottes à produire) et à un coût raisonnable pour le grand public. Toutefois, sous l'impulsion du Gouvernement, des actions ont été engagées pour accompagner la relocalisation en France d'une partie de la production de ces mascottes et plus généralement de plusieurs champs de la production industrielle. Ainsi, lors du conseil d'administration de Paris 2024 du 12 décembre 2022, Tony ESTANGUET, président du comité d'organisation Paris 2024, a précisé que le succès



commercial remarquable de la mascotte depuis les débuts de sa mise en vente permettrait à court terme la relocalisation d'une partie de la fabrication en France, générant ainsi une trentaine d'emplois, et de viser l'objectif d'atteindre à moyen terme 50 % de la production totale sur le sol national. Attaché à la réindustrialisation de notre pays, le Gouvernement veillera attentivement à ce que ces engagements se concrétisent dans les meilleurs délais possibles et à ce que le « made in France » soit une priorité s'agissant des prestataires du comité d'organisation.